

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

23 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

23 mai 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 27 MAI A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE

Absents excusés :

Mme DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET

Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF

M. OLLIVIER

Absent non excusé :

Mme EL KRIMI

Mme DESBOIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

2. Décision modificative

Délibération DE02-27052024

A la demande de la trésorerie, il faut annuler le titre fait sur 2022 concernant le 1^{er} chèque reçu de l'assurance pour la reconstruction de l'observatoire des oiseaux car un deuxième titre a été fait sur 2023. Le premier chèque avait été égaré par la Trésorerie en 2022.

Il faut donc ajouter 17 584,00 euros sur la ligne 673 (titres annulés) et retirer 17 584,00 euros de la ligne 6411 (personnel titulaire) car le titre de 2022 fait doublon avec celui de 2023.

Cela nécessite de passer une décision modificative sur le budget de la commune telle que résumée ci-dessous :

En Fonctionnement dépenses :

- C/ 673 (titres annulés) : + 17 584,00€

En Fonctionnement dépenses :

- C/ 6411 (personnel titulaire) : - 17 584,00€

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour cette décision modificative.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 29 mai 2024

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

